

Bureaux La Crèche à Domicile
36 avenue des Ternes - 75017 Paris
Téléphone 01 40 55 95 52 - **Mail** cad@abcpuericulture.com

TARIFS EN VIGUEUR LA CRÈCHE À DOMICILE

La cotisation de 180€ permet de bénéficier de tous les services d'ABC Puériculture

Conditions générales

ABC Puériculture, créée en 1987, est agréée par la Préfecture de Paris et des Hauts-de-Seine dans le cadre des emplois familiaux. Les prestations d'ABC Puériculture ne sont accessibles qu'aux familles adhérentes à l'association et à jour de leur cotisation annuelle de 180€.

Pour toute prestation, les familles deviennent les employeurs légaux du personnel qu'elles rémunèrent. Les frais de gestion sont à régler à ABC Puériculture en tant qu'association mandataire.

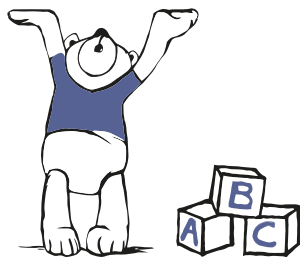
Le personnel est rigoureusement sélectionné par les infirmières-puéricultrices ou éducatrices de jeunes enfants. ABC Puériculture est engagée dans une démarche qualité constante et - en plus de sa Charte Qualité interne - est aujourd'hui signataire et labellisée par 2 chartes publiques :

- La Charte Service à la personne (SAP)

L'objectif de la Charte Service à la Personne est d'accompagner les organismes dans l'amélioration de la qualité de service. **On y retrouve 6 grands principes :**

- Accueil, disponibilité et réactivité,
- Clarté, rigueur et transparence,
- Personnalisation, écoute et suivi,
- Compétences, expériences et savoir-faire,
- Confidentialité, respect et discrétion,
- Qualité, évaluation et amélioration.





Bureaux La Crèche à Domicile
36 avenue des Ternes - 75017 Paris
Téléphone 01 40 55 95 52 - **Mail** cad@abcpuericulture.com

- La Charte Qualité de la Garde à Domicile de la Ville de Paris et de la Caf de Paris

La Charte Qualité de la Ville de Paris et de la Caf de Paris
s'articule autour de trois axes :

- Une sélection rigoureuse des auxiliaires parentaux,
- Un accompagnement à la formation initiale et continue,
- Un suivi de l'accueil au domicile des parents.

Les objectifs poursuivis sont :

- Structurer l'offre de l'accueil à domicile des enfants de 0 à 3 ans,
- Améliorer la qualité de l'accueil proposé aux jeunes enfants parisiens en définissant les conditions d'accueil permettant leur épanouissement,
- Répondre aux besoins et attentes des familles parisiennes en améliorant les prestations offertes et en les accompagnant dans leur rôle d'employeurs,
- Accompagner efficacement les auxiliaires parentaux dans l'exercice de leurs missions (accès à la formation, soutien dans la relation avec les familles...),
- Permettre aux familles et aux auxiliaires parentaux de repérer facilement les associations engagées dans la Démarche Qualité Garde à Domicile.



Crèche à domicile

Salaires mensuels bruts (modulables selon ancienneté)

- Pour une garde simple pour un enfant sur une base de 10 heures de présence par jour réparties entre heures effectives et responsables : de 1 800€ à 2 200€
- Pour une garde partagée sur une base maximum de 50 heures par semaine de travail effectif : de 900€ à 1 300€ (par famille)

Ces modes de garde vous permettent de bénéficier de la PAJE, d'une réduction fiscale et d'une éventuelle allocation versée par votre ville.

Frais de gestion

Garde simple : 70€ par mois - **Garde partagée** : 55€ par mois et par famille

Dans ces montants sont inclus le suivi et les encadrements effectués par les puéricultrices ou Éducatrices de Jeunes Enfants de l'association.